

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.	5 h. 7 <sup>m</sup> soir.	1 h. 20 <sup>m</sup> soir.	2 h. 55 <sup>m</sup> soir.	10 h. 19 <sup>m</sup> — 11 h. 17 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> »	» 4 <sup>m</sup> soir.	» 4 <sup>m</sup> soir.
5 » 7 <sup>m</sup> » soir.	1 » 20 <sup>m</sup> » soir.	2 » 55 <sup>m</sup> » soir.	3 » 56 <sup>m</sup> » soir.	4 » 22 <sup>m</sup> » soir.	5 » 51 <sup>m</sup> » soir.	5 » 51 <sup>m</sup> » soir.	5 » 51 <sup>m</sup> » soir.	» 4 <sup>m</sup> »	9 » 24 <sup>m</sup> »	10 » 54 <sup>m</sup> »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »
9 » 41 <sup>m</sup> »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 24 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 24 <sup>m</sup> »	10 » 54 <sup>m</sup> »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »	» * »

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 7 Novembre.

Nous publions le texte complet de la déclaration faite, au sein de la Chambre des députés, par M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères :

Messieurs,

Un grand nombre de nos collègues se sont montrés désireux de recevoir des éclaircissements sur la politique suivie pendant votre absence, au sujet des événements dont l'Orient est le théâtre.

Je suis chargé de vous apporter ces explications. Nous étions nous-mêmes impatients de vous les fournir et de vous déclarer que, au milieu des circonstances délicates que nous avons traversées, le gouvernement ne s'est pas écarté un seul instant de la ligne de conduite qui lui était dictée par le sentiment formel des Chambres et du pays.

Notre politique dans les affaires extérieures nous était commandée par l'intérêt suprême et dominant dont nous retrouvons partout l'éclatante manifestation ; nous savions qu'à vos yeux, comme aux nôtres, la paix est le premier, le plus essentiel de nos besoins. (Très-bien ! très-bien !)

Nous sommes restés invariablement fidèles à cette conviction.

C'est la paix qui permet à la France de se consacrer à sa réorganisation intérieure et de réparer peu à peu les désastres d'un passé récent.

Elle ne correspond pas seulement à ces nécessités dont l'évidence apparaît aux yeux de tous, elle est aussi et reste l'aspiration réfléchie et libre de la nation française. (Applaudissements), et nous pouvons constater que, pendant qu'une partie de l'Europe est livrée à des inquiétudes dont le contre-coup se fait sentir partout, notre pays ne veut évoquer et n'appelle que les luttes fécondes de l'industrie et du commerce (Très-bien ! très-bien !)

Toutefois, nous avons compris avec vous, messieurs, que ce repos doit s'étendre à l'Europe entière pour porter les fruits que nous en attendons.

C'est cette pensée qui nous a déterminés, dès le premier jour, à ne pas refuser aux efforts et aux combinaisons qui ont eu pour but de rétablir la paix là où elle était atteinte et de la protéger là où elle était menacée, l'appui qui nous était demandé. Laissant à d'autres les initiatives, nous avons agi uniquement dans le sens de la conciliation, nous réservant seulement de conseiller et de faciliter l'entente entre toutes les puissances.

Aussi aucune incertitude n'a pu se produire sur la sincérité de nos sentiments pacifiques, non plus que sur notre résolution de rester étrangers aux conflits que nous aurions pu appréhender si nous avions eu moins de confiance dans la sagesse des gouvernements européens. (Très-bien ! très-bien !)

Mais cette politique aurait trahi vos in-

tentions les plus nobles si elle n'avait pas saisi toutes les occasions de plaider, dans ce qu'elle a de juste, la cause des chrétiens de l'Orient. Les traditions les plus anciennes de la France étaient étroitement d'accord avec les besoins généraux de notre situation pour nous le recommander.

Nous ne pouvions, d'ailleurs, méconnaître qu'en intervenant par nos conseils en faveur des populations qui ont toujours eu foi dans l'assistance morale de notre pays, et en maintenant notre action dans les justes bornes qui nous étaient tracées par le respect des droits de tous, nous servions encore efficacement les grands intérêts de la paix, inséparables de ceux de l'humanité et de la civilisation. (Vif assentiment).

L'armistice qui vient d'être conclu nous permet de marquer une première étape dans ces voies de l'apaisement et de constater un premier succès pour la politique de conciliation.

Aussitôt que les circonstances le permettront, le gouvernement s'empressera de placer sous vos yeux les pièces les plus importantes de la correspondance diplomatique qu'il a entretenue, depuis près de dix-huit mois, sur ces graves questions, avec ses agents à l'étranger.

Vous y trouverez la preuve que le gouvernement de la République a pris une place estimée dans le concert européen, et qu'il y a tenu en toute circonstance un langage conforme à la dignité et à l'intérêt du pays, tout en lui réservant pour l'avenir l'entière liberté de ses résolutions. (Assentiment marqué.)

Nous devons ajouter qu'il n'a rien été réclamé de nous au-delà de notre concours loyal pour atténuer les difficultés du présent et prévenir en Orient des complications également redoutées par toutes les puissances.

Que si, contrairement à notre attente, ces complications devaient se produire, vous pouvez être certains que nous ne nous départirons pas de la neutralité qui nous est commandée, et que nous ne vous demanderons jamais de compromettre, dans une lutte où ses intérêts essentiels ne seraient pas engagés, l'honneur et la sécurité de la France. (Très-bien ! très-bien !)

C'est ainsi qu'après avoir associé nos efforts à ceux des autres cabinets pour conserver la paix à l'Europe, nous serons du moins assurés de pouvoir la garder pour nous-mêmes. (Très-bien ! très-bien ! et vifs applaudissements.)

Ainsi que cela résulte de la déclaration du Gouvernement, nous voici arrivés au terme du premier acte de la question d'Orient ; que sera le second ? et celui-ci sera-t-il le dernier ? c'est ce que personne ne sait ; c'est ce que ne savent peut-être pas encore les cabinets européens que l'on a des raisons de croire les mieux instruits de l'avenir. Mais, au milieu de l'incertitude qui continue d'envelopper cette ques-

tion, une chose est pourtant claire pour tout le monde, c'est que la parole n'est plus, comme on dit, aux événements, c'est-à-dire aux armes et au hasard ; elle est passée à la diplomatie, ce qui veut dire à la raison publique et à l'opinion européenne.

L'acceptation de l'amnistie par la Porte est considérée, en effet, comme devant amener une conférence. A entendre les pessimistes, la réunion de cette conférence rencontrerait des obstacles, mais il faut espérer qu'il n'en sera rien. Nous savons la conduite que la France y tiendra. Puissent les autres puissances être aussi sages et aussi sincèrement désireuses de la paix que nous-mêmes.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La discussion de la proposition Gatineau, relative aux événements de la Commune, a été pleine d'intérêt jusqu'au bout. Elle a pris un caractère des plus graves, et mérite d'être connue dans ses détails.

Séance du 3 novembre.

M. Lisbonne demande et obtient l'urgence en faveur de la proposition Gatineau. Aussitôt le bruit court que le Gouvernement n'a pu se mettre d'accord avec la commission. C'est donc sous cette impression que s'ouvre le débat, tandis que les négociations continuent dans les couloirs entre les représentants des divers groupes. Le premier orateur qui aborde la tribune est un gros monsieur à la figure épanouie, un bon vivant, en un mot, c'est M. Gatineau.

Cependant ce gros homme n'est pas content. Il se plaint qu'on lui a changé son enfant en nourrice, et semble dire à l'Assemblée, qui a les yeux sur lui : « Voyons, me croyez-vous capable de produire quelque chose d'aussi chétif que le projet présenté par la commission chargée de l'examen de ma proposition ; j'avais enfanté quelque chose de plus robuste, je voulais « interdire toutes poursuites » se rattachant à la Commune. » M. Gatineau est bon enfant, et consent à la substitution, car il veut l'apaisement et la reconstitution de la famille parisienne, et faute de mieux, il accepte le projet de la commission.

M. le garde des sceaux, qui succède à M. Gatineau, fait l'historique de la question ; il rappelle incidemment à l'Assemblée que, le 17 mai dernier, elle a repoussé l'amnistie sous toutes ses formes, et qu'à la suite du rejet de ces diverses propositions, M. Gatineau et plusieurs de ses collègues ont déposé un projet tendant « à interdire toutes poursuites ». M. Dufaure ne se refuse pas à reconnaître l'intérêt politique, qui commande de laisser dans l'oubli les fautes de malheureux égarés ; mais là où la difficulté surgit, c'est

dans l'application. M. le président du conseil n'estime pas que la commission, malgré son zèle et son activité, soit arrivée à la vaincre. L'article 1<sup>er</sup> du projet de la commission lui paraît dangereux ; il laisse selon lui, la porte ouverte à l'arbitraire, et, combiné avec l'article 3 relatif aux contumax, il permettrait à plusieurs de ceux-ci et des plus coupables, de bénéficier d'une mesure que la rédaction définitive de l'art. 1<sup>er</sup> leur offrirait comme échappatoire.

Quant à l'article 2, relatif au désaisissement des conseils de guerre au profit des cours d'assises, M. le garde des sceaux le repousse, deux lois, ayant saisi régulièrement la juridiction militaire des faits de la Commune, la loi organique de 1849 sur l'état de siège, et celle rendue par l'Assemblée nationale. A toutes ces raisons, M. Dufaure en ajoute deux autres : 1<sup>o</sup> l'impossibilité où se trouverait la cour d'assises de la Seine de juger en peu de temps trois mille individus — chiffre à peu près exact des contumax — quand malgré son activité, elle ne peut prononcer chaque année sur plus de huit cents affaires ; 2<sup>o</sup> l'inégalité qui existerait entre ceux déjà jugés par les conseils de guerre et ceux qui, poursuivis à raison des mêmes faits, seraient jugés par la cour d'assises.

D'ailleurs, la pensée du Gouvernement — en attendant une solution largement appliquée des promesses contractées par lui, lors de la discussion des propositions d'amnistie — est dans la lettre du président de la République. Sur 1,374 recours en grâce, 706 individus ont bénéficié de la clémence du chef de l'Etat, parmi lesquels 350 ont eu remise complète de leur peine. Quant aux arrestations, deux seulement ont été opérées depuis la lettre du maréchal, et les individus arrêtés sont inculpés du crime d'incendie, de pillage et de tentative d'assassinat. L'un d'eux avait tiré sur son propriétaire qui lui réclamait de l'argent ; et M. Dufaure donne justement à entendre que cette monnaie ne pouvait avoir cours que sous la Commune. En terminant, M. Dufaure assure que le Gouvernement entre plus que jamais dans la voie de clémence.

M. Gambetta donne la réplique à M. Dufaure ; il s'étonne que le Gouvernement n'ait pas traduit ses bonnes intentions par des actes ; il y a, selon lui, quelque chose à faire, et M. Gambetta croit que le projet de la commission peut, en subissant des modifications de détail, être rendu très acceptable.

Telle a été l'opinion de la Chambre, qui a décidé, à une assez forte majorité, qu'elle passerait à la discussion des articles.

Après cette décision, la séance est suspendue pendant un quart d'heure environ ; on négocie de part et d'autre ; M. Victor LeFranc cause avec M. Dufaure, M. Bardoux avec M. de Marcère, enfin M. Houyvet, du centre gauche, comme le *deus ex machina* de l'antiquité, perce la foule, aborde M. le garde des sceaux un papier à la main ; celui-ci le lit, s'entre-

tient avec le député de Caen — car M. Houyvet est de Caen — finalement la séance est reprise et M. Houyvet développe à la tribune le contre-projet tendant à ce que la prescription soit acquise dans le délai d'un mois à partir de la promulgation de la loi, aux faits insurrectionnels qui n'ont été l'objet d'aucune poursuite, et dans le délai de trois mois aux faits dont la poursuite n'est pas terminée.

L'orateur fait observer que l'on peut, par l'adoption de son système, tout concilier, en modifiant l'article 637 du code d'instruction criminelle, relatif à la prescription. Quant aux distinctions à apporter, tous les crimes prévus par le code pénal sont des crimes de droit commun. La commission a demandé le renvoi de la discussion au lendemain, afin d'entendre, dans l'intervalle, M. Houyvet et M. le garde des sceaux.

Séance du 4 novembre.

On est sous l'impression du discours de M. Dufaure, dans la séance d'hier. C'est l'article 3 que M. Dufaure a surtout combattu. Cet article 3 enlève les auteurs de crimes ou de délits de droit commun, qui ont pu prendre la fuite et chercher un refuge à l'étranger, à la juridiction des conseils de guerre, et les renvoie devant la cour d'assises de la Seine. Ceux-là sont au nombre d'environ 3,000.

M. le ministre de la justice a eu trois fois raison de repousser énergiquement cet article, qui est une insulte à l'armée, insulte gratuite et imméritée, que rien ne motive, que rien ne justifie. Les procès commencés devant les conseils de guerre et par les commissaires du gouvernement doivent être terminés dans les mêmes conditions.

La justice militaire s'est montrée aussi soucieuse que l'on peut le désirer de s'entourer de tous les renseignements et de toutes les lumières qui pouvaient l'éclairer sur l'innocence ou la culpabilité des accusés de la Commune.

Tout se réunissait pour qu'on laissât, jusqu'à la fin, aux tribunaux militaires, la connaissance des crimes et des délits commis dans Paris sous la Commune, au nom et sous le patronage du pouvoir insurrectionnel installé à l'Hôtel-de-Ville. Leur tâche ne devait être terminée que lorsqu'il n'y aurait plus une seule poursuite à prescrire, un seul procès à juger, se rattachant aux faits de cette triste époque de notre histoire politique.

Mais autant on doit approuver M. Dufaure d'être resté inébranlable dans sa résolution de combattre l'article 3, autant il faut regretter qu'il ne soit pas allé au-devant du vote de la Chambre, qui a accepté, par 353 voix contre 149, sur 502 votants, la nouvelle rédaction de l'article 4<sup>er</sup>, apportée, au début de la séance, par la commission.

Ce nouvel article 4<sup>er</sup> déclare prescrits, à dater du jour de la promulgation de la loi, tous les faits se rattachant à l'insurrection de la Commune, à l'exception du meurtre, de l'incendie et du vol.

Le bénéfice de cette disposition est acquis, non-seulement aux individus qui jusqu'à ce jour n'auront été l'objet d'aucun commencement de poursuites, mais aussi à ceux contre lesquels des poursuites ont été entamées, sans qu'elles aient encore abouti à une décision judiciaire.

L'adoption de l'article 1<sup>er</sup> entraînait celle de l'article 2.

Le débat ne pouvait et ne devait renaitre que sur l'article 3, que M. Léon Renault a combattu avec une grande force de logique et d'argumentation et qui n'a été adopté que par 244 voix contre 242 sur 486 votants.

Il restait à voter sur un article 4 qui faisait bénéficier des conséquences de l'article 3, la catégorie des contumaces qui ne méritent nullement, selon une heureuse expression de M. Léon Renault, d'être l'objet d'une pareille dérogation aux lois éternelles du droit.

Malgré les efforts combinés de MM. Lisbonne et Gatiéau, cet article a été rejeté par 266 voix, contre 224 sur 490 votants.

L'ensemble du projet de loi a ensuite été adopté par 318 voix contre 181 sur 499 votants.

En résumé, la proposition Gatiéau a été modifiée par la commission, après le discours de M. Dufaure, mais pas suffisamment. De son côté, la chambre des députés a encore amélioré cette proposition mauvaise en principe. Tout fait prévoir que le Sénat la repoussera complètement, et les choses suivront leur cours comme par le passé, sans que la Chambre des députés ait provoqué une crise ministérielle. La République française exprime le regret qu'une partie des gauches ait exigé et ait voté des changements.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Les députés bonapartistes, et par conséquent les trois députés bonapartistes du Lot, ont repoussé les diverses dispositions de la proposition Gatiéau. Mais, contrairement à cette tactique, le prince Napoléon, héritier du Prince Impérial, aux termes des sénatus-consultes impériaux, n'a cessé de voter dans la discussion des quatre articles avec la partie la plus avancée et la plus radicale de la Chambre.

C'est toujours le même jeu ; car nous ne sommes pas assez naïfs pour croire qu'il n'y a pas un accord complet, au fond, entre le Prince Impérial et son héritier.

Avant le coup d'Etat de 1851, le prince Napoléon siégeait à la Montagne et volait comme un jacobin, tandis que Louis Napoléon s'efforçait de faire croire aux conservateurs, au clergé et à l'armée qu'il était le protecteur de tous les bons principes..... ce qu'il a bien prouvé en créant l'unité italienne contre le Pape, et l'unité protestante de l'Allemagne contre la France et l'Eglise. Changement à vue le lendemain du coup d'Etat. Le Prince des dîners gras du Vendredi Saint était appelé aux honneurs, et ne tardait pas à se faire la douce violence de toucher l'aimable dotation d'un million par an.

En vérité, ce système de bascule, ces contradictions qui tendent à flatter tout à la fois les anciens partis monarchiques et les habitués des enterrements civils, ne peuvent plus tromper personne. Le bon sens public saisit fort bien que si le Prince Impérial mourait demain, c'est le prince Napoléon qui deviendrait à son tour Prince Impérial, pour le plus grand profit de la charcuterie française aux jours de jeûne et d'abstinence.

M. Teilhard, député de l'arrondissement de Figeac et vice-président du conseil général du Lot, a voté pour les articles 1<sup>er</sup> et 2 de la proposition Gatiéau, et contre les articles 3 et 4. Ces votes ont été conformes à ceux des membres du ministère. M. Teilhard s'est abstenu dans le scrutin sur l'ensemble de la loi.

Avec la loyauté qui distingue sa polémique habituelle, le *Courrier du Lot* nous adresse l' injure suivante :

- M. Gambetta, dans son discours de Belleville, loué par le *Journal du Lot*, a fait une charge à fond contre le cléricisme.

Nous avons fait connaître la pensée générale du discours de M. Gambetta, d'après le *Moniteur universel* ; puis, formulant nos propres réserves, nous avons dit textuellement :

- « Nous devons exprimer le regret que M. Gambetta ait fait une sortie malheureuse contre... le cléricisme. Ceux qui ont inventé le mot *cléricisme* ne rêvent véritablement que la destruction de l'Eglise, ce qui est une aberration et une impossibilité. M. Gambetta, a fait, en cette occasion, un sacrifice inutile à des passions et à des préjugés plus absurdes que redoutables.

Nous n'avons pas à nous plaindre de la calomnie du *Courrier* à notre égard. Quand on appelle Sedan un jour de gloire ; quand on enseigne le parjure comme une action d'éclat ; quand on voit un défenseur de l'Eglise dans Napoléon I<sup>er</sup>, persécuteur et incarcérateur d'un Pape ; quand l'assassinat du duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes n'empêche pas de faire appel à la confiance des royalistes ; quand on trouve que la perte de Landau, Sarrelouis, Strasbourg et Metz doit engager la France à regretter l'Empire ; quand on vante une prospérité qui a abouti à quinze milliards de dettes, nous n'avons pas à nous étonner que la secte bonapartiste nous fasse dire *noir* quand nous avons dit *blanc*. C'est une habitude : le *Courrier du Lot* s'y montre rigoureusement fidèle.

Par décret du 4 novembre, sont spécialement chargés du règlement des ordres, pendant l'année judiciaire 1876-1877 :

Au tribunal de première instance de Cahors, M. Izarn, juge.

Au tribunal de première instance de Figeac, M. Alayrac, juge.

M. le recteur de l'Académie vient de nommer comme professeur de huitième au collège de Figeac, M. E. Lafon.

On nous écrit de Castelnau :

Un chien atteint d'hydrophobie, rodant aux avenues de la ville de Castelnau, a été poursuivi par les gendarmes de la brigade qui sont parvenus à l'abattre au lieu de Cros. Plusieurs chiens mordus ont été également abattus.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Le cadavre d'un nommé L., âgé de 21 ans, habitant Anglars, a été retiré d'un réservoir qui alimente un moulin voisin du village. Ce malheureux avait déposé sur le bord sa blouse et son gilet ; on a trouvé dans la poche de ce dernier 30 fr. 95. Toute idée de crime est donc écartée et l'on est porté à croire que le sieur L., se sera jeté à l'eau dans un accès d'aliénation mentale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 21 Août 1876.

PRÉSIDENCE DE M. ROUERS, PRÉSIDENT.

RAPPORTS DU PRÉFET.

(Suite).

Le blé mûri, on le coupe. Le grain sert à la nourriture de l'homme, la paille sert à celle du bétail. Or, en enlevant au sol la plante, on lui prend une partie des substances nutritives qu'il possédait ; les substances absorbées par les animaux ne sont pas rejetées en totalité. Une portion d'entre elles sert au développement du corps et à la reconstitution des tissus détruits par l'accomplissement des fonctions organiques. Le fumier ne rend donc pas à la terre tout ce qu'on lui a pris et les sels minéraux, les phosphates notamment qui ont été absorbés dans les fonctions de l'économie animale ne lui sont pas restitués.

Pendant un certain temps les fumures suffisent, mais bientôt la terre, perdant toujours et ne recevant en échange qu'une partie de ce qu'elle a perdu, s'épuise et s'appauvrit. Alors, on est obligé d'avoir recours aux engrais minéraux.

Si les cultivateurs étaient bien pénétrés de cette idée que l'on doit restituer au sol tout ce qu'on lui a pris, s'ils comprenaient la valeur du mot restitution, mot qui est la base réelle du système agricole, ils s'épargneraient bien des frais et bien des peines.

Que faudrait-il qu'ils fassent pour cela ? Tout d'abord recueillir avec plus de soin le fumier et ne pas gaspiller les produits des écuries et des étables ; puis ne pas attendre que la fertilité du sol soit épuisée pour employer les engrais minéraux ; enfin, attacher plus d'importance à un engrais précieux entre tous, au produit des fosses d'aisance.

Un fait, messieurs, vous prouvera l'importance de cette dernière observation. Alors que l'Europe entière, que les Etats-Unis même, il y a dix ans si fertiles, étudient avec inquiétude l'épuisement du sol et cherchent de tous côtés des remèdes, il est dans le fond de l'Asie un pays dont l'étendue n'est pas supérieure à celle de la Grande Bretagne et dont la population n'est beaucoup plus nombreuse, dont la fertilité ne s'est jamais démentie. Ce pays, c'est le Japon.

On ne peut dire que cette fertilité est due au fumier. La religion du Japonais lui interdit de manger de la viande. Il n'existe donc pas d'animaux de boucherie.

Le seul engrais dont il se sert est un compost arrosé de déjections humaines étendues d'eau.

Je livre, Messieurs, ce fait à votre appréciation sans le commenter, car je serais obligé d'entrer dans des détails qui allongeraient ce rapport que vous trouvez peut-être déjà trop étendu.

Défrichements.

Peu de défrichements ont été opérés depuis l'année dernière. Cependant, sur les coteaux, un certain nombre d'hectares ont été plantés en vignes.

Drainage.

Le drainage n'a malheureusement pas, dans le département, pris l'extension qu'il devrait avoir. Dans les cantons où il est employé, il se fait généralement au moyen de caniveaux en pierre sèche, grossièrement construits, et les tuyaux imperméables sont rarement utilisés.

Irrigations.

On ne tire pas non plus des irrigations tout le parti possible, et l'on ne se rend pas compte des avantages qu'elles pourraient procurer.

Cultures fourragères. — Céréales.

Les cultures fourragères sont dans une bonne situation. Il en est de même de celle des céréales qui promet cette année un bon rendement.

Vignes.

La vigne paraît belle et l'on peut espérer, pour cette année, une bonne récolte, mais un ennemi terrible a envahi cette source des richesses du pays. Le phylloxéra est signalé sur plusieurs points du département.

Vous avez tous entendu parler, Messieurs, de cet insecte, fléau de nos vignobles, qui déjà a causé tant de ravages. En 1865, le département de Vaucluse avait le triste honneur de le signaler dans ses campagnes.

En 1867, les Bouches-du-Rhône en étaient atteintes.

L'année suivante, c'était le tour du Gard et de la Drôme.

En 1869, le Var et les Basses-Alpes ; en 1870, la Gironde ; en 1871, l'Hérault ; en 1872, les Basses-Alpes, l'Isère et les Charentes ; en 1873, la Dordogne ; en 1874, les Alpes-Maritimes, le Rhône, l'Ain, la Saône-et-Loire ; en 1875, la Corse, la Lozère, le Puy-de-Dôme, le Lot-et-Garonne, les Deux-Sèvres, les Hautes-Pyrénées, signalaient tour à tour sa présence et les taches reconnues allaient toujours s'agrandissant.

Cette année enfin, le Lot en est à son tour victime.

Bien des remèdes ont été recommandés et essayés, mais hélas ! sans résultat précis, pouvant faire espérer la cessation du fléau.

L'Académie des sciences, qui s'est occupée avec zèle de la question, a conseillé aux viticulteurs :

1<sup>o</sup> L'enlèvement et la combustion de l'écorce morte des ceps pendant l'hiver ;

2<sup>o</sup> L'échaudement des ceps avec l'eau bouillante ;

3<sup>o</sup> Le badigeonnage des ceps avec du goudron, des huiles lourdes, du pétrole ou de l'essence de térébenthine ;

4<sup>o</sup> La lessive du pied de vigne avec une dissolution de sulfocarbonates alcalins ;

5<sup>o</sup> Le dépôt au pied des ceps de substances à effet durable, telles que le goudron.

Tous les essais tentés d'après ces instructions, n'ont malheureusement pas donné, jusqu'à ce jour, de résultats bien appréciables.

Jusqu'à ce moment, le seul moyen ayant réussi à guérir un vignoble infesté en entier, a été la submersion pendant quarante ou cinquante jours en hiver. L'expérience a été faite dans les Bouches-du-Rhône.

Mais ce moyen qui peut être bon dans un pays de plaines, n'est pas praticable dans le département du Lot.

Dès que j'ai appris l'invasion du fléau dans la contrée, je me suis empressé de demander à M. le Ministre de l'Agriculture de charger un délégué de l'Académie des sciences, de venir étudier le fléau sur les lieux et tenter des expériences pour l'arrêter.

Cet appel a été entendu, et quelques jours après, M. Delachanal, que vous avez peut-être pu rencontrer dans l'accomplissement de sa tâche laborieuse et ardue, venait se mettre à ma disposition.

J'avais en même temps créé un comité d'études et de vigilance, et signalé à tous les maires du département le danger en les invitant à me prévenir si la présence de l'insecte dévastateur était signalée dans leur commune.

Je n'ai malheureusement reçu qu'un trop grand nombre de ces avis.

A Duravel, 1 ou 2 ares de terrain ont été reconnus attaqués par le fléau.

A Albas, la tache comprend 50 à 60 ares.

A Sauzet, 5 à 6 ares de vignes sont malades.

A Labastide-Marnhac on a reconnu la présence de l'insecte dans une trentaine d'ares environ.

A Pern, la superficie attaquée est de 20 ares.

A Esclauzels, une quinzaine d'ares, appartenant à M. Célarié, sont attaqués.

A Grégols, le terrain phylloxéré ne comprend pas moins de 15 hectares, et d'après M. Delachanal, le mal doit exister depuis quatre ou cinq ans.

A Peyrilles, une tache dont la superficie n'est pas encore évaluée.

A Grézels, même situation, plusieurs points d'attaque.

A Rocamadour également, une tache vient d'être signalée.

A Campagnac (Dordogne) enfin, sur les limites du Lot, une tache qui, l'année dernière comprenait 3<sup>m</sup>,60, atteint aujourd'hui 15 ares.

Comme vous le voyez, Messieurs, la situation n'est pas rassurante ; car il est fortement à craindre que bien d'autres taches existantes n'aient pas encore été reconnues.

Des expériences sont faites en ce moment à Labastide-Marnhac, par M. Delachanal, au moyen des sulfocarbonates alcalins dont il combine l'emploi avec des tourteaux.

Je ne puis qu'espérer que ces essais réussiront.

Malheureusement les nombreux insuccès essayés déjà rendent la réalisation de mes espérances bien douteuse.

Il ne faut pas s'y tromper, le remède contre le phylloxéra n'est pas encore trouvé.

C'est qu'il n'est pas facile, en effet, de poursuivre cet insecte dont les métamorphoses sont à peine connues, et qui vit tantôt dans le sol, tantôt dans l'air.

Cependant il ne faut pas se désespérer, si les moyens employés n'ont pu encore le détruire complètement, il ne faut pas les négliger pour cela et ne feraient-ils qu'entraver le mal, ils rendraient encore d'immenses services.

On a bien trouvé des ingrédients chimiques qui détruisent l'insecte, mais il faut, pour ainsi dire, les lui faire absorber, et la maligne petite bête ne paraît pas disposée à s'y prêter.

Jusqu'à ce jour, il faut le dire, les remèdes tentés ressemblent beaucoup au procédé recommandé par quelque philosophe railleur pour la chasse des petits oiseaux.

L'avenir sera, je l'espère, plus clément, et les recherches incessantes de nos savants nous fourniront le moyen de nous débarrasser de ce terrible et jusqu'à ce moment insaisissable ennemi qui veut nous priver de la vivifiante liqueur dont nous dota Noé.

Tabacs.

La situation des plantations de tabacs est généralement bonne dans le département et des améliorations notables ont déjà été réalisées.

Je comptais me borner à constater cette amélioration, lorsque j'ai trouvé, dans le cahier des délibérations du conseil d'arrondissement de Figeac, un remarquable rapport dont l'auteur a voulu garder l'anonymat, mais sur lequel je crois devoir appeler votre attention.

Ce rapport, qui a trait à la culture des plantes porte-graines, sera mis sous vos yeux et vous verrez quelle suite il convient d'y donner.

Arrivé depuis trop peu de temps dans le département pour avoir pu étudier la question, je ne puis émettre aucune appréciation, et je me borne à la soumettre à votre examen éclairé.

Foires.

Une dernière question enfin, Messieurs, et j'aurai fini de vous parler d'agriculture.

J'ai remarqué avec étonnement le grand nombre de foires existant de la contrée, et je me suis demandé si cette extension donnée aux réunions qui ont pour objet la vente ou l'échange des produits agricoles n'aurait pas un fâcheux effet, je me suis vu obligé, bien à regret, après en avoir étudié les conséquences, obligé de répondre affirmativement.

Les foires sont certainement en elles-mêmes une excellente chose, et j'en suis très-partisan ; mais autant elles produisent de bons effets lorsqu'elles sont en nombre nécessaire seulement, autant elles en produisent de mauvais lorsque leur quantité dépasse une certaine limite.

Elles se nuisent réciproquement. Les transactions sont moins considérables. Les cultivateurs sont contraints de se déplacer plus fréquemment. Les cabarets y gagnent peut-être ; mais je doute que l'épargne de nos paysans y trouve son compte.

Il y a là un réel danger que je crois de mon devoir de vous signaler. Je ne veux point, Messieurs, me montrer pessimiste ni paraître un prophète de malheur ; mais je crois qu'en autorisant de nouvelles foires, sans un besoin parfaitement constaté et urgent, vous suivriez une voie funeste.

Vous allez être appelé à examiner des demandes de créations de foires présentées par les communes de Saint-Pantaléon, Carennac, Sénailiac, Figeac et Felzins, dans le Lot, Montvert dans le Cantal, Lavaurette et Parizot dans le Tarn-et-Garonne, Saint-Généès dans la Dordogne.

J'appelle sur ces demandes toute votre attention, et je vous prie de ne les examiner qu'avec une prudente réserve.

Situation industrielle.

L'industrie a peu d'importance dans le département.

Elle reste à peu près dans le statu quo. Cependant on signale dans l'arrondissement de Figeac, un certain progrès pour la carderie.

L'exploitation de la houille est toujours dans une situation prospère, et de nouvelles demandes de concession sont formulées en ce moment.

A St-Perdoux, on compte 4 exploitations en activité, occupant 60 ouvriers.

A Viazac, 2 exploitations et 15 ouvriers.

A Prendignes, une exploitation et 10 ouvriers.

A Cardaillac, enfin, l'exploitation est faite par le propriétaire en attendant la concession qui est demandée.

L'outillage employé dans ces mines est encore incomplet, mais des améliorations sont projetées notamment à St-Perdoux.

Les charbons extraits trouvent un écoulement facile dans notre département et dans celui de la Gironde.

Le bassin houiller paraît avoir une étendue considérable.

Des sondages ont révélé son existence à Planioles et à Figeac et de nouvelles recherches le feraient certainement trouver sur d'autres points.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 23 au 30 octobre.

- Mathématiques élémentaires.
- Histoire. — 1 Poujade; 2 Moles.
- Mathématiques préparatoires.
- Mathématiques. — 1 Pascalie; 2 Mourèze.
- Philosophie.
- Mathém. — 1 Cantarel; 2 Caudesaigues.
- Rhétorique.
- Géométrie. — 1 Lescale; 2 Goudal.
- Seconde.
- Vers latins. — 1 Valat; 2 Bertrand.
- Troisième.
- Thème grec. — 1 Delpech; 2 Barbier.
- Quatrième
- Vers grec. — 1 Gatorze; 2 Maratuech.
- Cinquième.
- Vers grecs. — 1 Bariéty; 2 Grenat.
- Sixième.
- Calcul. — 1 Mercié; 2 Bergon.
- Septième.
- Histoire. — 1 Arbouys; 2 Lagasque.
- Huitième.
- id. — 1 Crayssac; 2 Gaston.
- Enseignement spécial. — Deuxième année.
- Comptabilité. — 1 Galtié; 2 Barbier.
- Première année.
- Physique. — 1 Bousquet; 2 Lacavalerie.
- Année préparatoire.
- Anglais. — 1 Imbert; 2 Ferrari.
- Mathématiques préparatoires.
- Mathématique. — 1 Pascalie; 2 Mourèze.
- Mathématiques élémentaires.
- Histoire. — 1 Poujade; 2 Moles.
- Classe primaire. — Première division.
- Calcul. — 1 Denons; 2 Marron.
- Deuxième division.
- id. — 1 Manhiabal; 2 Bénéch, E.
- Troisième division.
- id. — 1 Bris; 2 Breil.
- Quatrième division.
- id. — 1 Palame; 2 Amadieu.
- Le censeur des Études,
- T. DURAND.

Le Phylloxera

Dans quelle proportion le fléau de la vigne peut-il bien avoir participé au déficit de la récolte en vin de 1876 ? En admettant le chiffre de 200,000 hectares, comme étant le chiffre vrai des étendues de vignes détruites, on rendues absolument improductives par le phylloxera, et en évaluant à 25 hect. la moyenne du rendement de l'hectare, on arriverait à trouver que le terrible puceron n'a pas fait une brèche de moins de 5,000,000 d'hectolitres à notre dernière vendange. Il faudrait reconnaître, de plus, que cette brèche doit s'élargir d'année en année.

Heureusement, pour la viticulture et pour l'Etat, pendant que des milliers d'hectares de vignes sont détruits, on en plante des milliers d'autres, non pas en nombre égal il est vrai, mais atteignant de fortes proportions.

D'autre part, se présente le curieux phénomène, signalé dans un des remarquables rapports de M. Henri Maréchal : la première phase de l'invasion des vignes, par le fléau, coïncide avec un redoublement de production fruitière, qui amoindrit, dans une certaine mesure, le déficit.

D'autre part, intervient, aussi pour atténuer les pertes vinicoles, un fait pratique certain : les viticulteurs intelligents, et il y en a beaucoup, appliquent à leurs vignes les procédés les plus énergiques de la culture intensive, afin de les fortifier contre les attaques de leur ennemi et de les rendre capables de lui résister plus longtemps.

De ces trois causes combinées, il résulterait que la récolte de 1876, comme celles qui l'ont précédée et celles qui la suivront, n'a pas été trop fortement diminuée, dans son ensemble, par les ravages de la maladie caractérisée par le phylloxera.

Passons à un second point de vue : celui de l'extension du fléau.

Dans le bassin du Rhône, huit départements sur vingt-trois, sont atteints gravement ; nous ne les nommons pas, tout le monde les connaît ; sept sont à

peine touchés ; les autres sont jusqu'ici préservés. En somme les ravages se sont fort aggravés dans la Drôme, le Gard, l'Hérault et le Var, pendant la saison chaude de 1876, un ou deux points d'attaque nouveaux ont été signalés, dans les Alpes Maritimes et la Savoie, si nous ne nous trompons, mais c'est tout.

Le bassin de la Garonne a été plus touché par l'extension du fléau. Presque tous ses départements vinicoles, à l'exception des deux Pyrénées sont plus ou moins atteints. La Gironde, plus maltraitée et après elle les Charentes, sont sérieusement menacées du triste sort des départements les plus éprouvés de la vallée du Rhône ; la Drôme, Vaucluse, le Gard, les Bouches-du-Rhône et l'Hérault. Toutefois, le nombre d'hectares détruits dans le bassin de la Garonne, est loin d'approcher du chiffre de ceux disparus dans le bassin du Rhône ; nous espérons qu'il restera toujours inférieur, malgré les grands espaces infestés, car l'intensité du fléau s'y montre bien moins forte.

Deux faits très curieux doivent être signalés, avant que d'aller plus avant dans cette revue de la question :

La Gironde qui avait, dès 1875, environ 250 communes atteintes, a fait, cette année-là, une récolte d'une abondance inouïe : plus de 5,000,000 d'hectolitres. Jamais une telle production n'avait été, nous ne dirons pas vne, mais seulement rêvée dans le Bordelais. Et la Gironde a été envahie à la même époque que Vaucluse — en 1864 — département qui de 800,000 hect. à cette époque, est tombé à 70,000 en 1874. Sous l'influence de la même maladie, Vaucluse a perdu en 10 ans, les onze douzièmes de sa récolte en vin, la Gironde, en présence du même fléau, a triplé la sienne !

La raison de ce singulier phénomène est encore à trouver.

L'autre fait intéressant et plus curieux encore à signaler, c'est l'absolue préservation, jusqu'à ce jour, des vignobles du l'Aude. Cet heureux département, placé entre les deux grands foyers d'infection du bassin du Rhône et de celui de la Garonne, est encore entièrement préservé.

(Moniteur vinicole).

La Correspondance de Balzac vient de paraître, en deux volumes grand in-18, chez Calmann Lévy (ancienne maison Lévy frères). Cette correspondance, intéressante à plus d'un titre, embrasse une période de trente années et contient environ quatre cents lettres, presque toutes d'un caractère intime. Les lecteurs désireux de savoir quel était, dans sa vie privée, l'écrivain observateur qui a créé tant de types impérissables, trouveront à ample satisfaction à leur curiosité. — Au tome premier est joint un portrait de Balzac et un fac-simile de son écriture.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 826<sup>e</sup> livraison. (4 novembre 1876). — Texte : La Dalmatie, par M. Charles Yriate. 1873. Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de E. Grandsire, H. Catenacci, Valério, Vierge, Ph. Benoist, A. Deroy, D. Mailart et E. Ronjat. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 204<sup>e</sup> livraison (28 octobre 1876). — TEXTE : L'oncle Placide, par J. Girardin. — La pêche à la Morue, par Martial Deberryon. — La Petite Duchesse par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Beethoven, par M. Mouzin. — Éducation des petits-fils de Louis XIV, par Ch. Raymond. A travers la France : Sisteron, par A. St-Paul. Dessins : A. Marie, Ferrat, Taylor, etc. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Nous recevons les cinq livraisons parues comprenant la première série de l'ouvrage dès à présent populaire :

de Nouméa en Europe.

Ce récit, si gai, si amusant, d'une éva-

sion célèbre, est enrichi de gravures représentant les sites, les costumes, les types des pays parcourus par l'auteur. C'est un véritable voyage autour du monde écrit par une plume brillante et spirituelle.

Le chiffre des souscripteurs s'élève déjà à trente mille.

L'ouvrage complet formera de six à huit séries à 50 centimes (30 à 40 livraisons illustrées à 40 centimes).

Des plaintes fort graves se sont élevées depuis quelques temps, à Paris, contre un grand nombre d'épiciers vendant pour du vinaigre de l'acétate de plomb traité par l'acide sulfurique et coloré par du caramel. L'administration vient de lancer sur ces commerçants ses plus fins limiers qui ont fait d'importantes saisies.

DERNIÈRES NOUVELLES

Saint-Petersbourg, 5 novembre.

La déclaration de M. Decazes a produit ici une bonne impression.

Le Journal de Saint-Petersbourg fait ressortir la franche sympathie qui y est témoignée aux chrétiens.

Le Golos dit que si la politique de M. Decazes est suivie fidèlement, elle contribuera puissamment à établir cette amitié de la France et de la Russie que les hommes d'Etat français désirent surtout depuis 1870. Si la France, tout en restant neutre, emploie dans les négociations son influence pour le rétablissement de la paix et pour la protection des chrétiens, elle rendra à la Russie un service dont la Russie pourra être reconnaissante ultérieurement.

Paris, 5 novembre 5 h. 1/2, s.

M. de Bourgoing a été appelé à Paris par suite du désir qu'avait M. Decazes de s'entretenir verbalement avec lui sur la situation à Constantinople et lui donner des instructions.

L'Angleterre a fait aux autres puissances des ouvertures pour la réunion d'une conférence à Constantinople, laquelle serait composée des ambassadeurs respectifs des diverses puissances, assistés chacun d'un délégué spécial.

Paris, 6 novembre.

Le cardinal Antonelli a succombé ce matin aux suites de la douloureuse et longue maladie dont il souffrait depuis longtemps. La mort de cet homme d'Etat a produit à Rome une grande émotion.

Le cardinal Patrizi, considéré comme successeur de Pie IX qui, paraît-il, l'avait désigné lui-même aux suffrages de ses cardinaux, est à toute extrémité.

Versailles, 6 novembre 5 h. s.

On discute présentement, à la Chambre des députés, le budget de la marine ; rapporteur : M. Raoul Duval. Il semble, au premier abord, que la chose doit marcher toute seule, le gouvernement n'ayant pas fait d'objections sérieuses au projet de la commission et le ministre ayant le bonheur insigne de n'avoir pas pour adversaire le terrible colonel Laplois. Malheureusement il y a dans le budget de la marine un chapitre, je veux parler du chapitre IV, dont la discussion paraît grosse d'incidents. Ce chapitre est affecté au crédit concernant les aumôniers de la flotte. On s'attend donc, sinon aujourd'hui, au moins dans une des prochaines séances, à des incidents importants.

Le projet du ministre, pour 1877, prévoit l'existence de 50 aumôniers dont 1 aumônier en chef, 4 aumôniers supérieurs, 23 aumôniers de première classe et 22 de seconde.

La commission propose de réduire la dépense, qui est de 263,000 francs et de la ramener à 111,000 fr. Elle réduit, en outre, le nombre des aumôniers de 50 à 24. En présence de cette importante réduction dans le chiffre du crédit et dans le nombre des aumôniers, on peut supposer, sans crainte de se tromper, que le débat sera des plus vifs. On assure que MM. de Mun et Keller combattront énergiquement cette réduction que l'amiral Fourichon paraît devoir accepter sans trop de difficulté.

J'omettais de vous dire qu'au début de la séance la Chambre des députés avait validé l'élection de M. Tron, bonapartiste, réélu député pour l'arrondissement de St-Gaudens.

Au Sénat, on continue à se préoccuper de l'élection des deux inamovibles. On disait, à deux heures, qu'une proposition devait être déposée aujourd'hui demandant que ces deux élections fussent mises en tête de l'ordre du jour du mardi 14 novembre. Dans tous les cas, les négociations se poursuivent activement entre les divers groupes pour déterminer le choix des candidats. Jusqu'ici, aucune combinaison n'a été définitivement arrêtée.

La droite paraît toujours décidée à porter M. Chesnelong et le général Vinoy. Elle admet aussi M. de Chabaud-Latour, mais seulement en troisième ligne.

Bourse de Paris

Cours du 7 novembre.

- Rente 3 p. %..... 72.45
- 4 1/2 p. %..... 102. »
- 5 p. %..... 105.32 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 6 nov.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.712 50	3.705 »
Crédit foncier....	745 »	740 50
Orléans-Actions...	1.060 »	1.057 50
Orléans-Obligations.	334 50	333 75
Suez.....	675 »	643 75
Italien 5 %.....	72 45	72 50

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 4<sup>e</sup> novembre.

- La Marine marchande de l'Angleterre (3<sup>e</sup> article — fin), par Edmond Barbier.
- Le Phylloxera (1<sup>er</sup> article), par Brunfaut.
- La Codification des lois rurales (1<sup>er</sup> article), par Valserres.
- Le Rapport de M. Gambetta et la Réforme fiscale, par Yves Guyot.
- L'Institut national agronomique, par Ch. Terrier.

Chronique économique.

France. — La Situation économique : I. L'Etat des affaires. — II. Les votes du Congrès ouvrier. — III. Projet d'une Banque populaire. — IV. L'Impôt et la criminalité. — V. Les Travaux de la commission du budget, par Achille Mercier.

Angleterre. — La Situation économique : I. Le Commerce extérieur de la Grande-Bretagne pendant le mois de septembre et les neuf premiers mois de l'année. — II. Rendement des impôts pendant le premier semestre de l'année financière 1876-77, par Edmond Barbier.

Autriche-Hongrie. — La Situation économique : Situation économique. — Négociations du traité d'union. — Traité de commerce. — Le Budget. — Enquête sur la crise. — Entrepôts, par Max Wirth.

Italie. — La Situation économique : Le discours de Stradella, par Roullier. L'Impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu : Projet de loi Gambetta. — Projet de loi Menier. Choses de l'armée, par Emile Chevalet. Société d'Economie politique : Réunion d'octobre. — Les Banques de Suisses et d'Italie et les économistes de la chaire, par Achille Mercier.

Bibliographie.

La Science appliquée à la coopération des initiatives. — Impressions de voyages et études de mœurs, par Max Wirth. Ministère des finances : Tableau du rendement des impôts pendant les neuf premiers mois de 1876.

Bulletin économique. Actes officiels. — Le commerce de la

France pendant les neuf premiers mois de 1876. — Les revenus indirects pendant le mois de septembre. — Le Budget de l'Assistance publique. — Relevé des quantités de froment importées et exportées du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 1876. — Les Chemins de fer algériens. — Le Commerce extérieur aux Etats-Unis pendant les six premiers mois de 1876. — L'enseignement du dessin, par Georges Lassez. Bulletin politique.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison d'Octobre.

- Littérature. — Autobiographie et biographie anecdotique. — Georges Ticknor. Statistique pittoresque et politique. — La Russie en Europe (de Varsovie à Moscou, par une plume anglaise).
- Archéologie. — Epigraphie antique. — Les fouilles de Tangra et l'Hieroglyphie grecque.
- Voyages et aventures. — Un naufrage en 1875.
- Voyages. — Histoire. — Critique. — Voyage aux pays du passé.
- Histoire. — Politique. — Nationalités. — Une oasis slave dans la Grande Germanie. — Les Serbes Loujitches.
- Ethnographie. — Mœurs. — Le festin du jour de l'an à Tahiti.
- Littérature dramatique. — Les pères ennemis ou l'orphelin Douglas, comédie romanesque en trois actes. — Revue militaire. — Chronique. — Pensées diverses. — Poésie.

Correspondance de la Revue Britannique.

Correspondance d'Allemagne. — Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Alsace. — Congrès des économistes, des médecins, des viticulteurs. — La peinture historique et de bataille à l'exposition de Berlin. — Les fouilles d'Olypie.

Correspondance d'Amérique. — Gravitité de la situation, ses causes. — Acharnement de la lutte et moyens employés. — Les Yankees, leur caractère et leur influence. — Bonds des Etats-Unis remboursables en décembre.

Correspondance d'Orient. — Fin d'un prologue. — Le général Ignatieff. — L'alliance italienne. — Chapitre des annexions et des compensations.

Correspondance de Londres. — La question d'Orient en Angleterre. — Appréciation des grandes revues de la presse quotidienne. — Fêtes de la cour et de la municipalité de la Cité. — Congrès et meetings. — L'Eglise anglicane. — Théâtres, saison d'automne. — Livres nouveaux.

Chronique scientifique. Chronique et Bulletin bibliographique. — Côté révolutionnaire de la question d'Orient. — L'action des gouvernements et de la diplomatie entravée par les mouvements populaires. — Le Congrès ouvrier pleurant sur l'ancien régime ! — Mariage d'un félibre. — Publications nouvelles. — Théâtres.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 17 (4 novembre).

Notice biographique sur M. Ch. Sainte-Claire Deville, par M. Fouqué. — Sir William Thomson. — Association française pour l'avancement des sciences. — Les travaux de M. Paul de Gasparin sur les terres arables. — La digestion chez les insectes, par M. Félix Plateau. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 17 (4 novembre).

Les forces militaires de la Russie, par M. Louis Jezierski. — Institut de France : Les portraits de Raphaël par lui-même, par M. A. Gruyer. — L'Algérie et les explorateurs du Sahara, par M. Foucher de Careil, sénateur. — La question religieuse en Allemagne. — Le bon roi René, d'après M. Lecoy de la Marche, par M. G. de Nouvion. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VILLE DE MADRID

Conversion de l'Emprunt 1868

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 1868, sont informés que, par décision du Conseil municipal de Madrid, en date du 4 mars 1876, les dites obligations doivent être converties en obligations de l'emprunt 1861.

Cet emprunt, approuvé par décret royal du 21 août 1861, est garanti par les octrois, les revenus de toute nature et l'ensemble des propriétés de la Ville.

Les obligations de l'emprunt 1861 sont de 1,000 réaux (250 fr. chacune); elles sont amortissables en 37 ans et rapportent 15 fr. d'intérêts annuels. La conversion aura lieu aux conditions suivantes :

1° Cinq obligations de l'emprunt 1868 seront échangées contre une obligation de 1,000 réaux (250 fr.) de l'emprunt 1861.

2° Les primes ou obligations sorties aux tirages effectués sur l'emprunt 1868 seront remboursées au moyen d'un nombre suffisant d'obligations 1861 pour en payer le montant.

3° Les coupons arriérés de l'emprunt 1868 seront échangés contre un récépissé amortissable, par voie d'enchères, au moyen d'un fonds d'amortissement annuel de 250,000 fr. au minimum.

4° Les titres, dont le nombre présenté à l'échange serait inférieur à cinq, recevront des récépissés provisoires qui pourront être réunis pour obtenir une obligation entière.

Les opérations d'échange et de conversion s'effectueront à partir du

1er novembre, chez :

M. HENRI DE LAMONTA, banquier, rue Taitbout, 51, à Paris, exclusivement chargé de cette conversion pour la France et l'étranger, par décision du Conseil municipal de Madrid du 11 juillet 1876.

MM. les porteurs d'obligations 1868 peuvent dès aujourd'hui, adresser directement leurs titres, par lettre recommandée, à M. H. de Lamonta, banquier, 51, rue Taitbout.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du Sirop et de la Pâte de Nafé de Delangre ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, et par un rapport officiel de MM. Bar-

ruel et Cottureau, chimistes de cette Faculté, qui ont reconnu que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux, coqueluche ou de bronchites. Dépôts dans toutes les pharmacies.

LA VIE DOMESTIQUE

Sommaire du N° du 31 octobre.

Chronique de la famille, Henry Bellaire. — Tablettes du docteur, D<sup>r</sup> E. S. Maurin. — Haro sur le baudet, Aug. Delondre. — Un peu de tout, G. de Bonciseaux. — L'avocat du foyer, M<sup>e</sup> Ladvocat. — Courrier de la Mode, Lina Dracy. — Récréations en famille, Joel. — Notes d'un jardinier, J.-B. Sécateur. — Variétés : Une page de la vie, Louise Gérald. — Les intérêts de la famille,

Probus. — Chronique du Pot-au-feu, K. Finebouche. — Recettes et procédés, Tante Ursule. — Chronique théâtrale, Paul Giniasty.

Annexe : Patron découpé. Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraichissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraine. Pharm<sup>ie</sup> 25, r. Grammont, Paris. — Ete 2,50. Poste 2,70. Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab<sup>ric</sup> Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>ts</sup> gratuits et fr<sup>s</sup>

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

**MALADIES de la VESSIE** Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Casiron, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21, et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. N° 50 la Boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.  
Dépôt à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

**PAPIER WLINSI**  
Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.  
Se défier des contrefaçons.

**PERLES W. GUYON**  
Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

**M<sup>me</sup> LINON**  
FLEURISTE  
Galerie de Fontenille  
boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**À vendre** UNE IMPRIMERIE pourvue d'un matériel considérable, munie de trois Presses, dont deux : Mirronni et Alauzet, fonctionnant à la vapeur.  
Son outillage, des mieux organisés, permet d'entreprendre les ouvrages les plus divers de grands laeurs et de chemins de fer.  
S'adresser à M<sup>me</sup> Amandry, imprimeur, rue de la Comédie, n° 5, à Saintes.

**DIGESTIONS ARTIFICIELLES**  
VIN  
DI-DIGESTIF DE  
**CHASSAING**  
A LA  
PEPSINE ET A LA DIASTASE  
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION  
12 ans de succès  
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...  
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6 de trouve dans les principales pharmacies.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**  
J. GIRMA  
boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	40 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.  
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

**Atelier de Reliure**  
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.  
**J. SARRAZIN, FILS**  
rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.  
PRIX MODÉRÉS.

**VENTE PAR SUITE DE FAILLITE**  
15 jours de vente seulement accordés par le Syndic.  
Se rendre compte du bon marché réel et de la bonne qualité de ces articles.

**Grand Déballage**  
DE  
**TOILES PUR CHANVRE**  
ARTICLES DE BLANC, SERVICE DE TABLE, HAUTES NOUVEAUTÉS, &

**30 POUR 100 DE RABAIS** **30 POUR 100 DE RABAIS**  
**PRIX** **FIXE**

Ce Déballage est établi boulevard Sud, en face la Comédie.

**APERÇU DES ARTICLES :**  
2,000 PIÈCES TOILES CHANVRES de toutes largeurs, 1<sup>re</sup> qualité, 30 p. % de rabais sur les fabriq. françaises.  
TOILES DE MÉNAGES pour Draps de Lits, 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. 10 c. au lieu de 1 fr. 50.  
TOILES PUR CHANVRE grande largeur, id. 1 fr. 40 c. id. 2 fr. 25.  
Grand Assortiment de TOILES BLANCHES, 1 fr. 70 et 2 fr. au lieu de 3 fr.  
TOILES DRAPS DE LITS une seule largeur, 6 fr. au lieu de 9 fr. — ESSUIES-MAINS, 50 c.  
SERVIETTES CROISÉES, de 1 fr. 20, vendues 80 c.  
Assortiment complet de MOUCHOIRS BLANCS ET COULEURS pur fils, haute nouveauté, du prix de 15 et 16 fr., vendus 6, 7, 8, 9 et 10 fr. la douzaine. — CALICÔ ET CRETONNES, TOILE BAPTISTE en tout genre.  
COUVERTURES BLANCHES, PIQUÉS de 40 fr., vendues 15, 20 et 25 fr., tout ce qu'il y a de plus grand.  
SERVICES DE TABLES, pur Chanvre, fin et gros, de 25 à 35 fr.  
COUTI POUR MATELAS ET POUR COITE.  
COUVERTURES DE LAINES à partir de 5 fr. et au-dessus.

**LA VENTE COMMENCERA DEMAIN A 8 HEURES DU MATIN JUSQU'A 7 HEURES DU SOIR, pendant 15 jours seulement.**

**A VENDRE**  
EN BLOC OU A PARCELLES  
**LA TERRE DE PRESQUE**  
AVEC SON VIEUX CHATEAU

célèbre dans l'histoire de la contrée, situé dans la commune de St-Médard, canton de St-Céré, dépendant de la succession de M. le Baron de Costa, de Beaulieu (Corrèze).

Cette propriété est exploitée en deux corps de domaine, d'une superficie ensemble de 145 hectares, contigus, sans enclave, répartis approximativement comme suit :

Bâtiments.....	0 hect. 30 ares.
Prés.....	9 — —
Terres.....	29 — —
Vignes.....	4 — 70 —
Bois chênes.....	57 — —
Bois noyers.....	2 — 50 —
Châtaigneraies.....	3 — —
Pâtures.....	40 — —

Le revenu matriciel est de trois mille vingt-cinq francs. On peut y nourrir de 3 à 400 brebis, les prés sont de première qualité, les bois à brûler sont recherchés dans le pays ; on récolte des truffes.

L'exploitation est facile, la route départementale de St-Céré à Gramat passe à 100 mètres du château, et traverse toute la Propriété sur une longueur de 3 kilomètres.

Des eaux vives, sortant en cascade des rochers, où se trouve une belle grotte, que visitent les touristes, viennent jaillir dans la cour du château. La vue s'étend sur les vallées de la Bave, de la Cère, et de la Dordogne ; on découvre le château légendaire de Montal, les ruines gigantesques du château de Castelnau, les vieilles tours des châteaux de St-Laurent et de Torenne, et la ville de St-Céré à 4 kilomètres.

On donnera toutes facilités pour le paiement.  
S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> de Lamaze, notaire à St-Céré (Lot) détenteur des titres de propriété, chargé de la vente.

**MARCOLS** (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastriques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Marcols (Ardèche).  
La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.